

Entre l'arbre américain et l'écorce asiatique : le Japon et sa politique institutionnelle de sécurité

Bruno Desjardins

Volume 30, numéro 2, 1999

Les puissances majeures et les institutions internationales de sécurité, 1990-1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704032ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704032ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Desjardins, B. (1999). Entre l'arbre américain et l'écorce asiatique : le Japon et sa politique institutionnelle de sécurité. *Études internationales*, 30(2), 349–371. <https://doi.org/10.7202/704032ar>

Résumé de l'article

Le Japon préfère-t-il recourir aux organisations internationales de sécurité régionales et mondiales ou utiliser une diplomatie bilatérale dans le domaine de sécurité ? À travers trois études de cas, cet article examine la gestion japonaise des enjeux de sécurité touchant le Japon et son environnement géostratégique régional et mondial. Il établit que malgré son intérêt assidu d'agir à travers les us et de contribuer à la diplomatie multilatérale, Tokyo demeure toujours pris dans une logique bilatéraliste. L'engagement japonais dans le KEDO, une structure multilatérale vouée au démantèlement du programme nucléaire nord-coréen, et les efforts pour gérer le contentieux territorial avec la République populaire de Chine et Taïwan montrent que le bilatéralisme reste encore la norme en Asie-Pacifique en présence de réseaux informels. La volonté de Tokyo de jouer un rôle prédominant dans la réforme du Conseil s'est heurtée à des difficultés qui ne paraissent pas encourager le Japon dans sa quête institutionnaliste.

Entre l'arbre américain et l'écorce asiatique: le Japon et sa politique internationale de sécurité

Bruno DESJARDINS*

RÉSUMÉ: Le Japon préfère-t-il recourir aux organisations internationales de sécurité régionales et mondiales ou utiliser une diplomatie bilatérale dans le domaine de sécurité? À travers trois études de cas, cet article examine la gestion japonaise des enjeux de sécurité touchant le Japon et son environnement géostratégique régional et mondial. Il établit que malgré son intérêt assidu d'agir à travers les IIS et de contribuer à la diplomatie multilatérale, Tokyo demeure toujours pris dans une logique bilatéraliste. L'engagement japonais dans le KEDO, une structure multilatérale vouée au démantèlement du programme nucléaire nord-coréen, et les efforts pour gérer le contentieux territorial avec la République populaire de Chine et Taiwan montrent que le bilatéralisme reste encore la norme en Asie-Pacifique en présence de réseaux informels. La volonté de Tokyo de jouer un rôle prédominant dans la réforme du Conseil s'est heurtée à des difficultés qui ne paraissent pas encourager le Japon dans sa quête institutionnaliste.

ABSTRACT: Does Japan prefer to resort to international security regional or world organizations or use bilateral diplomacy? In three case studies, this article examines the Japanese management of security issues related to Japan's immediate and global geostrategic environment. It establishes that despite its keen interest to act through ISI and to contribute to multilateral diplomacy, Tokyo finds itself in a bilateralist bind. Japan's engagement in KEDO, a multilateral structure devoted to the dismantlement of North Korea's nuclear programme, and efforts to manage the territorial dispute with the People's Republic of China and Taiwan over the sovereignty of the Senkaku/Diaoyu Islands demonstrate that bilateralism is still the norm in Asia-Pacific despite the presence of informal networks. Tokyo's willingness to play a prominent role in the Security Council's reform has been met by various contestations which do not appear to encourage Japan's institutionalist quest.

Avec la fin de la guerre froide, de nombreux paradigmes ont été bouleversés. L'institutionnalisme et le multilatéralisme acquièrent une nouvelle légitimité. L'OTAN, l'ONU, l'Union européenne ont semblé, chacune à sa manière, consacrer le succès des approches régionalistes et intégratives. En Amérique et en Europe occidentale « penser la sécurité » devint une démarche multidisciplinaire englobant un ensemble d'acteurs étatiques et d'institutions. Cette évolution politique ne devrait pas être perçue comme une tendance inexorable et universelle en relations internationales. En Asie de l'Est se côtoient la Russie, la Chine, le Japon, voire même les États-Unis dont la présence politique est ressentie au Japon et en Corée du Sud au travers des alliances

* L'auteur est candidat au doctorat en science politique à l'UQAM et chercheur associé au Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité et à la Chaire Téléglobe*Raoul-Dandurand de l'UQAM.

militaires. La présence de grandes puissances différentes dans leurs cultures, histoires, approches économiques, niveaux de développement et régimes politiques, se prête mal à l'institutionnalisme et pourrait expliquer pourquoi l'APEC partage peu de caractéristiques avec l'Union européenne ou en quoi le Forum régional de l'ANASE ne peut être véritablement comparé à l'OSCE.

Si l'après-guerre froide a métamorphosé la donne stratégique globale, les impacts restent partout différents. À maints égards, l'après-guerre et de surcroît l'après-guerre froide ne sont toujours pas choses du passé dans la région est-asiatique. Le système d'alliance américain issu de la stratégie d'endiguement de l'URSS demeure en place et la réunification des deux Corées tarde. Tokyo n'entretient pas de relations diplomatiques avec Pyongyang et projette de signer d'ici l'an 2000 un traité de paix avec Moscou scellant la Seconde Guerre mondiale. Enfin, le Japon assume depuis peu son passé impérialiste alors que ses voisins coréens et chinois conservent à son endroit méfiance et hostilité qu'un demi-siècle ne semble pas avoir émoussées.

Dans ces contextes, le Japon a repensé sa sécurité nationale entre 1995 et 1997. Par-delà les déclarations de principe, comment le Japon gère-t-il sa sécurité depuis la disparition de l'URSS ? S'il adopte les mécanismes institutionnels des démocraties libérales euro-américaines, demeure-t-il prisonnier *de facto* de rapports de force régionaux le contraignant à une gestion doublement bilatérale des enjeux de sécurité avec les États-Unis et la Chine ? Peut-il prétendre aspirer à une plus grande autonomie tout en demeurant stratégiquement dépendant de son allié américain ? Cet article procède à trois études de cas qui mettront en lumière les dilemmes et déchirements qui affectent le comportement du Japon en matière de sécurité et définiront son type d'approche institutionnelle privilégiée.

La première étude de cas se penchera sur la position du Japon concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies. Comme le précise Ogata Sadako du HCRONU, « la diplomatie multilatérale des Nations Unies fournit une porte de sortie aux relations bilatérales¹ » traditionnelles du Japon. Le Japon reconnaît d'emblée l'importance de la tribune onusienne dans sa diplomatie et fonde beaucoup d'espoirs dans une réforme qui se fait trop attendre. La seconde étude de cas analysera le rôle du Japon au sein de KEDO (*Korean Energy Development Organization*), une organisation internationale créée en mars 1995 coordonnant la mise en œuvre des accords-cadres de Genève conclus entre Washington et Pyongyang en 1994. Ceux-ci prévoient la construction de centrales nucléaires en contrepartie du démantèlement du programme nucléaire militaire de la Corée du Nord. Ce cas révèle combien la gestion de la sécurité japonaise reste tributaire de l'Histoire et des rapports bilatéraux d'alliance même au cœur d'une organisation multilatérale. La troisième étude de cas examinera la gestion du contentieux territorial des îles Senkaku,

1. OGATA Sadako, « Japan's Policy Towards the United Nations », in Chadwick F. ALGER, Gene M. LYONS, John E. TRENT (dir.), *The United Nations System: The Policies of Member States*, Tokyo, New York, Paris, United Nations University Press, 1995, p. 233.

notamment durant les crises de 1996-97. Ce cas mérite une attention toute particulière car il s'agit de la seule dynamique conflictuelle ayant contraint le Japon d'après-guerre à protéger activement, mais avec retenue, un territoire qu'il considère sien. Les Senkaku sont aussi convoitées par la Chine et Taïwan.

I – La réforme du Conseil de sécurité de l'ONU: une tribune incontournable pour le Japon

Le sommet du G-7 de Londres de juillet 1991 a pavé la voie de la réforme de l'ONU. La Déclaration politique de ce sommet stipulait que « [...] les conditions existent aujourd'hui pour que les Nations Unies réalisent complètement les visions et espoirs de leurs fondateurs. Des Nations Unies revitalisées auront un rôle central dans le renforcement du système international². » Dans les suites de la guerre du Golfe, les pays du G-7 s'engageaient à rendre l'ONU plus forte, plus efficace et plus efficiente afin de protéger les droits de la personne, maintenir la paix et dissuader les agressions.

La guerre du Golfe fut le théâtre de la première opération militaire commandée par l'ONU depuis la guerre de Corée. Le Japon en ressortit diplomatiquement affaibli et ce conflit fut le catalyseur provoquant la transformation de ses aspirations concernant l'ONU et son Conseil de sécurité. Invoquant une interprétation de l'article 9 de sa Constitution pacifiste lui interdisant l'usage de la force et reléguant aux oubliettes les résolutions prévenant le déploiement de militaires à l'étranger, le gouvernement du Japon ne contribua qu'après les hostilités en envoyant quatre dragueurs de mines dans le Golfe. Un geste symbolique et historique puisque des soldats japonais s'aventuraient hors de l'archipel pour la première fois depuis 1945³. Malgré une aide de 13 milliards de dollars dédiée à la reconstruction, le Japon reçut des membres de la coalition le message qu'il n'avait pas assez contribué.

Cet opprobre amena l'urgence d'un débat sur le rôle mondial du Japon en matière de sécurité et sur son pacifisme. Ce débat n'eut jamais l'ampleur désirée et n'a toujours pas produit de consensus. Personne au Japon ne désire cependant voir les Forces d'autodéfense utilisées dans des opérations pouvant causer la mort tant chez leurs soldats que parmi les rangs d'un hypothétique agresseur. En mai 1990, Takakazu Kuriyama, vice-ministre aux Affaires étrangères, publiait un document annonçant les orientations de la politique extérieure japonaise pour les années 1990. Le terme « Nations Unies » y brillait par son absence et le volet sécurité se concentrait exclusivement sur les rapports essentiellement bilatéraux d'alliance avec les États-Unis. Deux années plus

2. *Diplomatic Blue Book 1991; Japan's Diplomatic Activities*, 1992, Ministry of Foreign Affairs, Japan, p. 76.

3. En vérité, les militaires américains remobilisèrent des soldats japonais pour mener à bien des opérations de déminage à bord de navires de l'ancienne marine impériale en 1950 à l'aube de la guerre de Corée. Mais puisque le Japon n'avait pas alors regagné sa souveraineté – il faudra attendre 1952 –, l'ordre de ce déploiement à l'étranger n'émanait pas du gouvernement japonais.

tard, en 1992, des Casques bleus japonais partirent en mission. Les suites de la guerre du Golfe contraignirent le Japon à assumer un rôle plus proportionnel à sa puissance ; un rôle mitoyen entre les pôles opposés de la puissance civile et celui de la puissance classique. Les difficultés rencontrées en 1991-92 lors du vote au Parlement japonais de projets de loi proposant une participation militaire aux opérations de paix onusiennes firent foi de son dilemme en matière de rôle mondial. Le premier projet fut mort-né, les défenseurs du pacifisme constitutionnel en ayant empêché l'adoption. Le second projet de loi, dit PKO, fut adopté, rendant possible l'envoi des Casques bleus au Cambodge. L'évolution fut rapide et s'explique dans les mots d'Ozawa Ichiro, alors Secrétaire général du Parti libéral-démocrate : « Dans le but de préserver une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre pourrait advenir un moment où la communauté internationale serait appelée à combattre la tyrannie. Si le Japon refusait de participer à un tel effort, il soutiendrait dans les faits la tyrannie et le déshonneur rejaillirait sur lui⁴. » Pour le gouvernement, le Japon pourrait désormais participer à des opérations de maintien de la paix, mais pas à des missions à caractère offensif ou de renforcement de la paix telles celles du genre de l'IFOR/SFOR.

Cette mise en situation comprend deux dimensions fondamentales : le Japon reste attaché à sa Constitution pacifiste et demeure, dans une large mesure, subordonné aux États-Unis au chapitre de ses doctrines et postures militaires, ce qui eut l'effet de l'isoler des enjeux stratégiques en lui procurant l'impression qu'il n'était nullement concerné par ces derniers. Les questions entourant un rôle militaire japonais plus affirmé demeurent toujours impopulaires à Tokyo. La nouvelle vision de la sécurité militaire qui apparaissait dans la reformulation de la politique de défense en 1995 et celle qui redéfinissait ses rapports d'alliance en 1996-97, furent dictées par autant de facteurs endogènes qu'exogènes⁵. « Le Japon [...] ne peut plus mener à bien une politique étrangère passive et considérer que l'ordre international est une donnée immuable. Aujourd'hui, le Japon doit participer activement aux efforts internationaux afin de créer un nouvel ordre international pour assurer sa propre sécurité [...]. C'est dans ce contexte que la politique étrangère du Japon doit dépasser, dans les plus brefs délais, celle d'une petite puissance pour devenir celle d'une grande puissance⁶. »

La diplomatie japonaise a toujours affirmé pratiquer une politique étrangère centrée sur l'ONU. Concrètement, on devait comprendre que le Japon

4. OZAWA Ichiro, cité in Peter POLOMKA, 1992, *Japan as Peacekeeper: Samurai State or New Civilian Power?*, Canberra Paper on Strategy and Defence, n° 97, Canberra, p. 69.

5. La sécurité militaire constitue un des trois volets du concept de sécurité globale du Japon mis de l'avant en 1980. Les sécurités diplomatique et économique ont préséance sur la sécurité militaire. Voir le second chapitre de Bruno DESJARDINS, *Le Japon, Première superpuissance pacifiste? Un siècle de débats sur la sécurité*, L'Harmattan, collection « Raoul-Dandurand », Montréal et Paris, 1997, 154 p.

6. KURIYAMA Takakazu, « New Direction for Japan's Foreign Policy in the 1990s », *Gaiko Forum*, mai 1990, pp. 14-15.

honorerait fidèlement toutes ses obligations de membre et répondrait positivement aux propositions onusiennes⁷, sans plus. En 1993, le Japon identifiait l'ONU comme le véhicule privilégié par lequel la communauté internationale édifierait un climat de paix. Le désir japonais de participer à un Conseil de sécurité réformé n'apparaissait pas clairement bien que d'officieuses annonces aient été lancées dans les années précédentes. Devant l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 1993, le Premier ministre, Hosokawa Morihiro, choisissait de dévier de son texte pour affirmer que le Japon « se montre préparé à faire tout ce qu'il peut pour acquitter ses responsabilités dans une ONU réformée » alors que le texte rédigé par le ministère des Affaires étrangères indiquait « dans un Conseil de sécurité réformé⁸ ». Cette anecdote révèle que le principal acteur désireux de projeter l'archipel à l'avant-scène politique mondiale restait la bureaucratie du ministère des Affaires étrangères qui ne digéra pas la crise politique dont elle fut tenue responsable lors de la guerre du Golfe. Un postulat que soutenait Tanaka Shusei, leader adjoint du Sakigake, parti membre de la coalition gouvernementale au pouvoir en août 1994 : « Le processus de prise de décision demeure sous le contrôle des bureaucrates. [...] Les devoirs et obligations d'un Japon membre permanent au Conseil de sécurité ne sont toujours pas clairs [...]. Pourquoi le Japon désire-t-il poser sa candidature alors qu'aucun débat national n'a eu lieu et qu'aucun consensus national n'est établi⁹ ? »

En décembre 1993, le Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, rencontrait Hosokawa et lui confirmait que la participation militaire ne constituait pas une condition *sine qua non* à l'obtention d'un siège permanent. Les membres de la coalition au pouvoir se penchèrent sur cette question en juin 1994 et affirmèrent que le Japon devait demeurer respectueux de sa Constitution et réformer les Nations Unies. S'il devait un jour détenir un siège permanent, le Japon ne devrait pas tenter d'aller au-delà de ses capacités. Le gouvernement suivant, celui de Hata Tsutomu, discuta de cette question en examinant comment elle était débattue aux Nations Unies, si la candidature japonaise recevait des appuis de ses voisins asiatiques et si un consensus national était en voie de formation. Malgré les réticences du Sakigake, le ministre des Affaires étrangères, Kono Yohei, affirmait, à la 49^e session de l'Assemblée générale en septembre 1994, la volonté du Japon d'obtenir un statut de membre permanent. Lors de la 50^e session en septembre 1995, Kono esquissait un portrait plus étoffé de la position japonaise sur la réforme onusienne et de son Conseil de sécurité dans lequel il précisait que le Japon ne recourrait pas à l'usage de la force comme l'interdit sa Constitution ; qu'il poursuivrait sa coopération avec l'ONU dans le domaine des opérations de paix ; puis qu'il améliorerait ses contributions aux domaines du désarmement,

7. Ronald DORE, (dir.), *Japan, Internationalism and the UN*, London, New York, Routledge, 1997, p. 95.

8. « Japan's Challenge : Setting a New Example as an Advanced Nation », *Ronza*, 20 décembre 1994, pp. 27-32, in *FBIS-EAS-95-014*.

9. *Id.*

de la non-prolifération, du développement, de l'environnement et des droits humains. Il mit en lumière le besoin d'une réforme en soulignant l'arrivée de nouvelles puissances devant assumer des responsabilités proportionnelles à leurs capacités. Il précisait que si le nombre de membres onusiens était passé de 51 à 185, celui du Conseil de sécurité n'était passé que de 11 à 15 depuis 1965.

« Le Japon supporte la proposition d'établir un Conseil de sécurité réformé avec un nombre de sièges se situant dans la basse vingtaine. Le Japon n'est pas enthousiaste à l'idée de voir créée une nouvelle catégorie de membres au Conseil de sécurité [...] Le Japon est d'avis que les dispositions suivantes devraient être entreprises pour réformer le Conseil de sécurité de manière à augmenter sa légitimité et son efficacité : 1. Afin de tenir compte de l'émergence de nouvelles puissances globales, il existe un besoin d'augmenter de façon limitée le nombre de sièges permanents [...] 2. Afin d'améliorer la représentativité du Conseil de sécurité, le nombre de sièges non permanents devrait être augmenté conséquemment ; 3. Une considération particulière devrait être accordée aux régions sous-représentées, nommément l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine ; 4. Des mesures visant à établir et mettre en œuvre des méthodes et procédures améliorées pour le Conseil de sécurité devront être étudiées, dont celles touchant la transparence des travaux¹⁰. »

L'opinion publique japonaise ne semble pas vraiment intéressée par la réforme onusienne. Un sondage du Bureau du Premier ministre réalisé à la fin de 1994 indiquait que 18,7 % des répondants se montraient « d'accord » avec la candidature du Japon comme membre permanent, alors que 37,3 % d'entre eux affirmaient être « plutôt d'accord¹¹ ». La diplomatie japonaise n'en fait pas une priorité. Comme le déclarait Ikeda Yukihiko, alors ministre des Affaires étrangères, à la 136^e session du Parlement en janvier 1996 : « Quand le Japon s'est adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 1995, il a souligné le besoin pressant d'une réforme financière, de réformes dans les champs économiques et sociaux, puis d'une réforme du Conseil de sécurité¹². » Il réitéra la demande d'amendement à la Charte de l'ONU afin que les articles 53 et 107 (clauses des « pays ennemis ») soient abrogés. On comprend que le pays du Soleil Levant ne pourrait occuper un siège permanent au Conseil de sécurité et aspirer à être traité en égal par les autres membres de ce dernier, élargi, si ces clauses demeuraient. Devant l'Assemblée générale lors de

10. « Reform of the United Nations », ministère des Affaires étrangères du Japon. <http://www2.nttca.com:8010/infomofa/unj/reform.html> ; « Statement by Prime Minister Ryutaro Hashimoto at the 51st General Assembly », *ibid*, <http://www2.nttca.com:8010/infomofa/policy/un/pamph96/reform/html>, 24 septembre 1996.

11. Sondage du Prime Minister's Office, cité in SASSA Atsuyuki, « Murayama Questioned on Crisis Management Issue », *Chuo Koron*, mars 1995, pp. 51-69, 7 mars 1995, in FBIS-EAS-95-044.

12. « Foreign Policy Speech by Foreign Minister Ikeda Yukihiko at the 136th Session of the Diet », ministère des Affaires étrangères du Japon, 22 janvier 1996, http://www2.nttca.com:8010/infomofa/f_m/ikeda/yi_136.html.

la commémoration du cinquantenaire de l'ONU en octobre 1995, le Premier ministre, Murayama Tomiichi, dilua ces propos et se limita à affirmer l'importance de rendre les délibérations et le fonctionnement général du Conseil de sécurité plus transparents. Le passage de Murayama au pouvoir marqua un recul de l'effort japonais à l'ONU. La vapeur sera renversée par son successeur, Hashimoto Ryutaro qui, lors du sommet de l'ASEM à Bangkok en mars 1996, répéta l'ordre de priorité des réformes onusiennes avancé depuis 1994 par ses prédécesseurs situant celle du Conseil de sécurité au troisième rang. Il ajouta certains motifs expliquant l'intérêt du Japon à siéger comme membre permanent, dont le fait que le Japon serait le seul membre permanent d'un Conseil de sécurité élargi à avoir subi un bombardement atomique et à ne pas détenir d'arsenal nucléaire. Hashimoto fit appel à un changement des mentalités mondiales en décrivant comment le Japon tente de comprendre l'univers d'après-guerre froide et comment la communauté internationale doit considérer les contraintes constitutionnelles de celui-ci sans quoi il ne pourra occuper de siège permanent au Conseil de sécurité¹³. En septembre 1996, il déclarait devant l'Assemblée générale que le Japon demeurerait résolu à jouer un rôle plus actif en renforçant sa coopération avec l'Organisation pour le bien de la paix mondiale¹⁴ [...]. Comme ses prédécesseurs, il estimait que le Japon devait demeurer fidèle à sa Constitution ce qui ne l'empêchait pas d'œuvrer à la prévention et à la résolution des conflits. Il cita notamment les efforts japonais pour stabiliser la péninsule coréenne – dont KEDO –, ceux de l'APRONUC et sa participation au Forum régional de l'ANASE pour témoigner du rôle japonais en matière de consolidation de la paix et de mesures de confiance. D'autres contributions, dont celles pour le désarmement nucléaire et l'établissement d'un fonds onusien pour le financement des opérations de paix, une initiative japonaise, furent soulignées.

Le pacifisme et l'antimilitarisme japonais court-circuitèrent sa diplomatie onusienne. L'ancien ambassadeur Hatano qui représentait le Japon à l'ONU se montra critique de la stratégie de son pays : « Si vous voulez devenir un membre permanent, vous ne pouvez le faire sans prendre l'initiative. [...] La position du Japon à l'effet qu'il jouerait le rôle qu'on voudrait bien lui confier fut passive. Le Japon ne fut pas capable de faire preuve d'initiative, préoccupé de devoir assumer de plus grandes responsabilités militaires s'il devenait membre permanent¹⁵. » D'aucuns soutiennent que « l'on ne réfléchit pas à la structure problématique du Conseil de sécurité ; toute l'attention s'est concentrée sur l'opportunité de joindre le « club des grandes puissances » pour affirmer « Maintenant que notre statut de grande puissance a été reconnu,

13. *Ibid.*, « Press Conference by the Prime Minister of Japan on the Occasion of the Asia-Europe Meeting (ASEM) in Bangkok », 2 mars 1996, http://www2.nttca.com:8010/infomofa/press/pm/hashimoto/asem_302.html.

14. *Ibid.*, http://www2.nttca.com:8010/infomofa/f_m/hashimoto/sp_un.html.

15. « Former Envoy on Tokyo's 'Missed Chance' for UNSC Seat », *Kyodo*, 9 décembre 1996, in FBIS-EAS-96-237.

nous devons nous comporter en tant que tel¹⁶. » Le gouvernement du Japon prit conscience de cette passivité et entreprit dès 1996 une campagne vigoureuse pour trouver et consolider ses appuis en multipliant les navettes diplomatiques entre Tokyo et les capitales, surtout celles d'Asie. En 1997, le Japon joignit l'Allemagne pour faire contrepoids aux propositions de réforme avancées par l'Italie.

En mars de la même année, Razali Ismail, Président de l'Assemblée générale de l'ONU, soumettait une proposition qui deviendrait la base de discussion de nombreux pays. Dans son document, Razali projetait un Conseil de sécurité élargi (P-15) pouvant accueillir jusqu'à vingt-quatre membres. Les effectifs des cinq membres permanents (P-5) seraient doublés et les nouveaux sièges attribués à trois représentants de pays en voie de développement provenant d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine/Caraïbes. Deux autres devraient être réservés à des pays industrialisés, probablement le Japon et l'Allemagne. La proposition Razali prévoyait que les nouveaux membres permanents ne bénéficieraient pas du veto détenu par les membres du P-5 et que ces derniers seraient contraints d'en faire usage dans le seul cas de questions touchant les dispositions du chapitre 7 de la Charte onusienne.

La position japonaise s'harmonisa à la proposition Razali, sans toutefois la copier. Lors du sommet du G-7 de Denver en juin 1997, le Japon confirmait son souhait de voir un petit nombre de pays en voie de développement et développés entrer au Conseil de sécurité. Le nombre total de membres ne devrait pas dépasser la basse vingtaine, mais on se montra discret sur le nombre de nouveaux membres permanents. À ce jour, le Japon demeure en désaccord avec la proposition Razali au chapitre du veto et affirme que les nouveaux membres permanents devraient aussi détenir ce levier afin d'éviter toute distinction et différence de statut entre anciens et nouveaux membres. La diplomatie japonaise répéta souvent qu'il faudrait rendre équitable la représentation régionale et Nord-Sud. L'équité l'obligeait par ailleurs à poser une question importante : celle de la démocratie onusienne.

Certains diplomates japonais, sous le couvert de l'anonymat, dénoncèrent le manque de visibilité du Japon à l'ONU, malgré sa contribution financière capitale – la seconde en importance. En 1997, le Japon finançait 15,65 % du budget global et de celui des opérations de paix. Les données révèlent que cumulées, les contributions française, britannique et chinoise – qui totalisaient 12,48 % du budget global et 15,49 % du budget alloué aux opérations de paix – restaient inférieures à celles du Japon¹⁷. « *No taxation without representation* » décrit assez bien la position de ces diplomates. Évidemment, la diplomatie japonaise ne peut ouvertement dénoncer ce fait, mais sans un siège permanent elle croit que sa voix se fond dans celle des quelque 185 mem-

16. YAJIMA Midori, « Wanting to Throw off a Nasty Burden, but Suppressing the Urge », in Ronald DORE (dir.), *Japan, Internationalism and the UN*, op. cit., p. 145.

17. Barbara WANNER, « UN Reform Spotlights Japan's Leadership Potential », *JEI Papers*, 1996, <http://www.gwjapan.com/ftp/pub/policy/jei/1996/a-series/041996a.txt>.

bres de l'Assemblée générale et que malgré ses fréquents mandats en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, le Japon reste un membre de second ordre éclipsé par ceux formant le P-5. S'il semble indéniable que le Japon, du fait de sa puissance, puisse se mériter un siège permanent, peu savent, à Tokyo et ailleurs, ce qu'il ferait de cette voix.

Le Japon consacra plus d'énergie aux volets « finance » et « développement » qu'à celui de la réforme du Conseil de sécurité. Même s'il aspire à se défaire de son étiquette passive et réactive d'après-guerre, force est d'admettre que dans ce cas, il préféra suivre les tendances et non l'inverse. Il restait prévisible qu'il se rallie à la proposition Razali car sa démarche vise une meilleure intégration dans le système politique mondial. Joindre le consensus constituait ici un geste impératif pour éviter l'isolement. Pour les néo-réalistes, un siège permanent au Conseil de sécurité offrirait une arène de choix au Japon puisqu'il aurait la capacité d'influencer la scène mondiale sous le couvert d'actions concertées par les Grands, masquant la défense de ses propres intérêts derrière ceux de ses partenaires. Pour les institutionnalistes, la Chine ne détiendrait plus le monopole de la représentation asiatique au Conseil de sécurité, ce qui encouragerait l'émergence d'un réel multilatéralisme entre les grandes puissances est-asiatiques. L'étau des pratiques diplomatiques bilatérales devenu étouffant pour Tokyo serait ainsi desserré et s'élargiraient du coup les horizons diplomatiques japonais. Le tout s'effectuerait en évitant de raviver certains souvenirs chez des voisins l'ayant jadis trouvé trop entreprenant.

II – Le Japon et KEDO : l'alternative du diable

S'il est un pays posant des défis de taille à la diplomatie japonaise depuis la fin de la guerre froide, c'est la République populaire et démocratique de Corée. Tokyo refuse de traiter de manière globale plusieurs questions non réglées avec le régime de Pyongyang. Parmi les enjeux politiques identifiés par Tokyo, il y a celui de la normalisation de ses rapports avec la Corée du Nord – avec qui le Japon n'entretient pas de relations diplomatiques – ; les programmes nucléaire et balistique de cette dernière puis la question de la stabilisation de la péninsule coréenne, devant ultimement aboutir à la réunification des deux Corées. La participation japonaise à la *Korean Energy Development Organization* (KEDO), même avant sa création formelle en mars 1995, ne répondait qu'à la seule question du programme nucléaire, plaçant Tokyo dans une position inconfortable.

Dès septembre 1990, le Japon saisira les occasions de frictions entre Moscou et Pyongyang puis de la *Nordpolitik* sud-coréenne pour amorcer son propre dégel des relations bilatérales avec la Corée du Nord. Tokyo s'inquiétait du rapprochement entre Moscou et Séoul et croyait lui faire contrepoids en amorçant un dialogue avec la Corée du Nord. Puisque l'URSS pourrait compter sur des rapports avec les deux Corées, le Japon devait atteindre les

mêmes objectifs¹⁸. Des discussions informelles eurent lieu entre les dirigeants nord-coréens et des représentants des Partis libéral-démocrate et socialiste japonais. Un des principaux thèmes abordés fut celui des manquements apparents de la Corée du Nord à ses obligations de signataire du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) que dénonçèrent les médias japonais dès février 1990¹⁹. Le tandem Kanemaru/Tanabe se heurta à l'intransigeance des Nord-Coréens qui se réservaient le droit d'ignorer les dispositions du TNP tant que les États-Unis, alliés de la Corée du Sud, ne mettraient pas fin au déploiement d'armes nucléaires les menaçant. Pour Pyongyang, cette question ne concernait ni le Japon ni l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), mais bien Washington exclusivement. Dès lors, la Corée du Nord n'entrevoyait discuter de questions nucléaires qu'avec le seul interlocuteur américain.

Cela révélait plusieurs différences dans la perception des enjeux par les deux pays : pour Pyongyang, son programme nucléaire demeurerait lié au déploiement d'armes nucléaires américaines en sol sud-coréen. Cette question restait indissociable des rapports d'alliance entre Séoul et Washington et impliquait alors la stabilité de la péninsule coréenne pour ces derniers. Pour Tokyo cependant, cette question se limitait au seul respect du TNP. Jusqu'en novembre 1992, des membres influents des partis japonais et leurs homologues nord-coréens tentèrent de faire progresser la normalisation des rapports bilatéraux, mais lors de la huitième rencontre, les négociations informelles furent rompues par la partie nord-coréenne qui refusait d'admettre l'existence de son programme nucléaire. En 1992, la chute de Kanemaru Shin, victime du scandale Sagawa Kyubin, freina la poursuite du dialogue. De plus, les dirigeants nord-coréens se montrèrent moins disposés à entendre les appels japonais au respect du TNP croyant que l'accumulation de plutonium par le Japon – qui en reçut 1,7 tonne en 1992 et prévoit en posséder plus de 100 d'ici 2010²⁰ – ne pouvait s'expliquer que par l'existence d'un programme nucléaire militaire secret portant directement atteinte à leur sécurité.

De mai 1992 à février 1993, l'AIEA, chargée de veiller au respect du TNP, procéda à six inspections et fut informée par les services de renseignements américains que des installations, détectées par satellites, étaient cachées près de Yongbyon. Pyongyang rejeta les demandes d'inspections de l'AIEA en février 1993 et annonça son intention de quitter le TNP. Les États-Unis songèrent à procéder à un blocus économique et à frapper les installations nord-coréennes à l'instar d'Israël qui attaqua Osirak en 1981. Pyongyang fit savoir en mai 1993 qu'elle considérerait toute action prise contre la Corée du Nord comme

18. HONG Nat Kim, « Japan and North Korea: Normalization Talks Between Pyongyang and Tokyo », in YOUNG Whan-Kihl (dir.), *Korea and the World: Beyond the Cold War*, Boulder, Westview Press, 1994, p. 115.

19. SASSA Atsuyuki, « Murayama Questioned on Crisis Management Issue », *op. cit.*

20. Robert BEDESKI, « KEDO and the Pursuit of Non-Proliferation on the Korean Peninsula ». Article publié dans le cadre de la 4^e Conférence du Consortium canadien sur la sécurité en Asie-Pacifique, Calgary, 13-14 décembre 1996.

une déclaration de guerre. Pour ajouter force à ses mots, on procéda au tir d'un nouveau missile, le Nodong 1, dans la mer du Japon, geste qui ne passa pas inaperçu à Tokyo. Avec la mort de Kim Il Sung, Washington opta pour une solution négociée avec le successeur de ce dernier. À la suite d'une série de pourparlers entre représentants américains et nord-coréens, les États-Unis acceptèrent de ne jamais utiliser d'armes nucléaires contre la Corée du Nord. Cela donnait plus de crédibilité à l'objectif de dénucléarisation de la péninsule coréenne établi en février 1992²¹ et Pyongyang voyait un de ses souhaits exaucé. Après plusieurs rondes de négociations amorcées en 1993, un accord-cadre fut conclu à Genève en octobre 1994 suivi d'autres arrangements en juin 1995. Le tout prévoyait notamment que les États-Unis fourniraient deux réacteurs nucléaires à eau légère d'ici 2003 – tel que demandé par Pyongyang – ; qu'un consortium international serait créé afin de financer et mettre en œuvre le projet ; qu'un approvisionnement pétrolier de 500 000 tonnes par an serait assuré jusqu'à ce que le premier nouveau réacteur soit complété ; que Pyongyang cesserait d'opérer ses réacteurs au graphite – ce que l'AIEA serait autorisée à vérifier – ; que les deux parties travailleraient ensemble pour la paix et la sécurité dans une péninsule coréenne dénucléarisée ; que la Corée du Nord resterait membre du TNP et autoriserait les inspections de l'AIEA prévues par le traité. Une fois le projet en chantier, l'AIEA reprendrait ses inspections des sites répertoriés, et une fois les travaux avancés, mais avant la livraison des composantes nucléaires principales, la Corée du Nord permettrait l'inspection de sites que l'AIEA jugerait nécessaire de visiter²² [...].

Si Washington s'engageait à supporter seul les coûts du pétrole, le Japon et la Corée du Sud furent sollicités pour financer le projet des réacteurs sans avoir été consultés lors des négociations. KEDO vit le jour en mars 1995 et l'Union Européenne joignit les États-Unis, la Corée du Sud et le Japon pour compléter les rangs des pays dirigeant l'Organisation en 1997.

Or, depuis le lancement du missile Nodong 1, Tokyo s'apprêtait à lier la question du programme nucléaire à celle des missiles, puisque ces derniers menaçaient directement sa sécurité. Comme certains l'ont précisé, si Pyongyang voulait détruire le Japon, on ciblerait les centrales nucléaires japonaises et des ogives conventionnelles suffiraient à la tâche. La question des missiles ne constituait pas une nouveauté²³, mais le Japon entrevoyait poser des gestes concrets depuis le tir de 1993. L'accord-cadre de 1994 lui coupait l'herbe sous le pied et il dut se résigner à supporter le plan Carter malgré son mutisme sur la question des missiles. En septembre 1994, le premier ministre Murayama disait déjà appuyer l'idée d'un consortium international auquel le Japon participerait à la condition que Pyongyang se plie à toutes les exigences de

21. Darryl HOWLETT, « Nuclearization and Denuclearization on the Korean Peninsula », in MCINNIS, COLIN et Mark G. ROLLS (dir.), *Post-Cold War Security Issues in the Asia-Pacific Region*, Ilford, Frank Cass and Co., 1994 pp. 178-179.

22. VICTOR GILINSKY, « Nuclear Blackmail : The 1994 U.S.-Democratic People's Republic of Korea Agreed Framework on North Korea's Nuclear Program », *Hoover Institution, Essays in Public Policy*, 1997, pp. 8-9, <http://www-hoover.stanford.edu/publications/epp/epp76.html>.

23. *Diplomatic Blue Book 1991 ; Japan's Diplomatic Activities*, op. cit., p. 97.

l'AIEA. Murayama se montrait disposé à financer 50 % du projet de réacteurs pour la cause de la non-prolifération des armes de destruction massive²⁴. Or, l'accord-cadre ne prévoyait pas d'inspections des sites non déclarés par Pyongyang avant que la construction ne soit avancée et Washington avait obtenu un moratoire sur les inspections de l'AIEA jusqu'à la présente année. Ainsi, le Japon se fit violence et tut ses demandes pour entériner le plan Carter, le tout sans aucune garantie.

Le ministère des Affaires étrangères japonais exposa deux raisons justifiant sa participation à KEDO : la proximité géographique d'une Corée du Nord aux capacités nucléaires réelles ou appréhendées et l'importance de supporter le régime de non-prolifération²⁵. Certains analystes ajoutèrent une dimension de sécurité environnementale à la question puisque le type de réacteur utilisé par les Nord-Coréens reste identique à celui qui explosa à Tchernobyl en 1986. Son remplacement par des modèles plus sûrs se révélerait une aubaine²⁶.

La structure initiale de KEDO démontre implicitement combien certains des membres fondateurs apparaissent « moins égaux que d'autres » : alors que l'ambassadeur américain à KEDO est directeur exécutif, les ambassadeurs coréen et japonais ont un titre de directeur exécutif *adjoint*. De plus, puisque le seul interlocuteur de Pyongyang reste les États-Unis, ceux-ci détiennent le contrôle de l'information. Le discours américain sur KEDO parle d'effort conjoint avec ses *alliés* ce qui laisse présumer une dynamique du groupe moins trilatérale que doublement bilatérale dans laquelle les États-Unis occupent une position centrale et dominante. Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères du Japon déclarait d'ailleurs en avril 1995, six semaines après la création de KEDO : « Que fait le Japon ? Qu'importe ce qui est décidé par la partie américaine dans ses négociations avec la Corée du Nord, les gouvernements du Japon et de la République de Corée sont derrière l'équipe des États-Unis²⁷. » Le premier ministre Hashimoto affirmait en février 1996 que « KEDO a été formée pour être une arène de discussion entre les États-Unis et la République populaire et démocratique de Corée²⁸ ». Enfin, la Corée du Nord rabroue systématiquement le Japon quand il ne partage pas les vues américaines : « Le travail de KEDO a été mis de l'avant selon un plan et un échéancier conçus par les États-Unis. Par conséquent, rien ne justifie le Japon, qui ne constitue pas un pays dirigeant KEDO, de s'exprimer sur quoi que ce soit²⁹. »

24. SON Ki-yong, « Japan Expected to Split Reactor Cost », *The Korean Times*, 24 septembre 1994, in *FBIS-EAS-94-186*.

25. « Press Conference by Press Secretary », ministère des Affaires étrangères du Japon, 17 février 1995, <http://www2.nttc.com:8010/infomofa/press/1995/2/217.html>.

26. WADA Haruki *et al.*, « Diplomacy Toward North Korea Discussed », *Sekai*, 16 septembre 1994, in *FBIS-EAS-94-180*.

27. « Press Conference by Press Secretary », ministère des Affaires étrangères du Japon, 24 avril 1995, <http://www2.nttc.com:8010/infomofa/press/1995/4/425.html>.

28. « Hashimoto Answers Questions at News Conference », *NHK General Television Network*, 24 février 1996, in *FBIS-EAS-96-038*.

29. KIM Ho-sam, « Japanese Prime Minister's Remarks on 4-Way Talks Decried », *Pyongyang Korean Central Broadcasting Network*, 4 juillet 1996, in *FBIS-EAS-96-132*.

L'année 1996 ébranla les membres de KEDO. Durant la confrontation entre le Congrès et l'Administration Clinton sur les finances publiques, les États-Unis ne purent respecter leur promesse d'approvisionnement pétrolier. Le Japon dut éponger la facture de 19 millions de dollars et subséquemment compenser une nouvelle réduction du financement américain alors que l'évaluation globale des coûts du projet de construction des réacteurs gonflait, passant de 4 à 5,2 milliards de dollars. La soi-disant « crise asiatique » et la dévaluation du won sud-coréen ont réduit les coûts du projet qui passèrent de 5,2 à 4,6 milliards de dollars. Le Japon a maintenu son plafond de 1 milliard de dollars³⁰ malgré un affaiblissement du yen impliquant une contribution supérieure à celle prévue. Les États-Unis se retrouvèrent en défaut de paiement en 1997 et en 1998. Cette année-là, malgré le support financier de l'Union européenne, 47 millions sur les 60 M \$ nécessaires furent réunis et on fit appel au Japon pour combler le déficit³¹.

De plus, alors que KEDO espérait que la Corée du Nord s'assouplirait et serait reconnaissante de l'aide étrangère consentie pour enrayer ses famines et épidémies, les militaires nord-coréens abattaient un hélicoptère américain en décembre 1994 et procédaient à une incursion armée en Corée du Sud en septembre 1996. Ces événements entraînèrent des délais dans les travaux, Séoul refusant de poursuivre les activités tant qu'une excuse de Pyongyang ne lui serait pas présentée. L'année 1997 fut aussi fertile en incidents. À la suite de la défection de Hwang Jang Yop, une Japonaise, Megumi Yokota, fut enlevée par de présumés agents nord-coréens en guise de protestation contre le passage du transfuge à Tokyo. De plus, un navire taiwanais transportant des déchets radioactifs naviguait vers la Corée du Nord éveillant des soupçons sur l'usage qu'en ferait Pyongyang. Malgré ceci, l'approvisionnement pétrolier ne fut pas interrompu et l'aide alimentaire se poursuivait pour des motifs humanitaires. Les incidents militaires de 1994-96 semblaient donner raison aux Japonais qui se montraient sceptiques quant à un changement d'attitude positif de Pyongyang. Une analyse comparait les négociations de Genève à un nouveau Munich ; Clinton ayant joué la carte de l'apaisement à l'endroit de Pyongyang comme Chamberlain le fit à l'égard de l'Allemagne hitlérienne³².

À cause des incidents de 1996, la première pelletée de terre du site de Shinpo, où seront construits les nouveaux réacteurs, eut lieu en août 1997, beaucoup plus tard que prévu. Les réacteurs ne seront vraisemblablement pas complétés à l'échéance de 2003, mais bien en 2005³³, ce qui exigera une renégociation de l'accord-cadre et alimente l'impatience de Pyongyang. Il fallut attendre novembre 1997 pour que le partage des coûts soit établi : le Japon en supporterait 20 %, soit 1 milliard de dollars. Un montant fut octroyé

30. « Japan Proposes Compromise Plan to US on KEDO Project », *Kyodo*, 11 juillet 1998, in *FBIS-EAS-98-192*.

31. « Further on Albright, Obuchi Meeting, KEDO », *Kyodo*, 28 avril 1998, in *FBIS-EAS-98-118*.

32. SASSA Atsuyuki, *op. cit.*

33. SHIM Jae Hoon, « Nuclear Test : Can Reactor Project Heal North-South Rift ? » *FEER*, 4 septembre 1997, p. 16.

sous la forme d'un prêt sans intérêt payable vingt ans après la mise en service des réacteurs³⁴. Ceci constituait un changement à la politique japonaise qui était à l'effet que la contribution soit retranchée du montant d'éventuelles compensations à la Corée du Nord. La reprise des tentatives de normalisation avec Pyongyang, amorcée en 1995, entraîna une séparation de ces questions. Les membres de KEDO devaient rendre officielle leur contribution respective le 31 août 1998, mais le tir d'un missile Taepodong 1 par la Corée du Nord le même jour provoqua le prompt retrait du Japon de l'Organisation.

Le Japon réagit fermement au tir du missile qui le survola. Le 2 septembre 1998, Komura Masahiko, ministre des Affaires étrangères, confirmait son retrait de KEDO, l'interruption de l'aide alimentaire destinée à la Corée du Nord, la suspension des vols nolisés vers ce pays et le gel des efforts de normalisation³⁵. Un représentant américain exhorta la diplomatie japonaise de ne pas confondre KEDO avec la question du missile, sans quoi la Corée du Nord dénoncerait l'accord-cadre, ce qui rendrait le Japon plus vulnérable encore. Son homologue japonais rétorqua « qu'il est nécessaire de changer les attitudes diplomatiques de la Corée du Nord qui croira autrement toujours tirer profit de l'intimidation³⁶ ». Le gouvernement japonais exigea des États-Unis qu'ils fassent pression sur Pyongyang pour freiner son programme de développement de missiles sans quoi tout retour dans KEDO serait compromis³⁷. La Corée du Nord se montra toujours réceptive à l'idée de démanteler son programme de missiles balistiques moyennant de généreuses compensations³⁸. La détermination japonaise se dissipera quand les États-Unis, appuyés par la Chine, firent savoir qu'ils croyaient que le tir de missile du 31 août constituait une tentative infructueuse de lancement de satellite, se ralliant à la position de Pyongyang.

Les États-Unis et le Japon firent simultanément progresser le dossier du système antimissiles balistiques qui piétinait depuis 1994³⁹. En 1995, certains intellectuels japonais dénonçaient l'aveuglement américain face aux problèmes de prolifération et de développement des missiles nord-coréens en affirmant cyniquement que les États-Unis, loin de la portée de ces derniers et soucieux d'alimenter leur complexe militaro-industriel, gagnaient à les ignorer pour vendre ce système et autres *Patriot* à leurs alliés⁴⁰. Comme KEDO, le

34. « Tokyo to Fund 1 Billion (sic) Yen for KEDO Project », *Tokyo Shimbun*, 19 novembre 1997, in FBIS-EAS-97-324.

35. « Further on Komura's Criticism of DPRK Missile Firing », *Kyodo*, 2 septembre 1998, in FBIS-EAS-98-245.

36. « KEDO Pushes DPRK Reactor Project Despite Missile Test », *Kyodo*, 3 septembre 1998, in FBIS-EAS-98-246.

37. « Tokyo Requests US to Obtain Apology from DPRK », *Tokyo Shimbun*, 14 septembre 1998, in FBIS-EAS-98-257.

38. Leon V. SIGAL, « For Sale: North Korea's Missile Program », *The Nautilus Institute Policy Forum Online*, #22, 11 novembre 1998, p. 1, <http://www.nautilus.org>.

39. MURAYAMA Kohei, « Japan & US Agree to Joint TMD Research », *Kyodo*, 20 septembre 1998, in FBIS-EAS-98-263.

40. WADA Haruki et al., *op. cit.*

dossier du système antimissiles balistiques représente une initiative américaine pouvant rassurer le Japon et le dissuader de considérer la possibilité de se doter de son propre arsenal nucléaire avec le plutonium dont il dispose⁴¹. La naissance d'une puissance nucléaire japonaise, bien que fort improbable, renfermerait le potentiel de pulvériser l'édifice stratégique régional, attiserait les tensions et éroderait l'influence des États-Unis en Asie de l'Est.

Le 21 octobre 1998, le Japon annonçait son retour dans KEDO. La diplomatie japonaise exprima que « KEDO constitue le cadre le plus réaliste et efficace pour prévenir le développement d'armes nucléaires en Corée du Nord. Pour cette dernière, il n'existe pas d'alternative à KEDO et à l'accord-cadre pouvant prévenir le développement d'armes nucléaires par la Corée du Nord⁴². »

La diplomatie japonaise ne s'attendit jamais à une grande harmonie au sein de KEDO. Comme l'indiquait le ministre des Affaires étrangères, Kono Yohei, peu avant la création de KEDO : « On peut s'attendre à ce que la mise en œuvre de l'entente [...] connaisse sa part de problèmes dans le futur⁴³. » Ozawa Ichiro, alors chef de l'opposition, dénonçait la politique du gouvernement : « Le Japon n'aurait jamais dû faire de compromis avec une Corée du Nord qui n'a peut-être pas renoncé au développement d'armes nucléaires. [...] Le Japon est dans une position lui permettant de jouer un rôle positif, mais il est regrettable que KEDO ne le sollicite que lorsqu'elle a besoin d'argent, alors qu'il n'est pas dans le portrait lors des discussions politiques⁴⁴. » Ces propos soulignent que le Japon a beau constituer un des membres fondateurs de KEDO, il ne fit que suivre une voie tracée par les États-Unis et se comporta alors en allié loyal endossant une stratégie qui ne fut jamais la sienne. L'histoire de l'alliance bilatérale est faite de situation de fléchissement de la diplomatie japonaise devant les demandes et les pressions de son pendant américain et la dynamique de KEDO en a ajouté un nouveau chapitre.

Le gouvernement japonais ne pouvait donc que soutenir KEDO en définitive, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, sa participation à l'Organisation permettait un rapprochement avec et entre les deux Corées et projetait une image pacifique et coopérative du Japon. KEDO constituait aussi l'embryon d'une structure multilatérale est-asiatique incluant le Japon. KEDO fournissait également une occasion d'appuyer une initiative américaine et d'ainsi renforcer la solidité et la crédibilité de l'alliance ou alors d'éviter son érosion. Enfin, KEDO permettrait – peut-être – de freiner le programme nucléaire nord-coréen ou, à tout le moins, de gagner du temps dans l'espoir d'un assouplissement du régime de Pyongyang, ou dans l'attente d'un effondrement en douceur de ce

41. INOUCCHI Takashi, « A Peace-and-Security Taxonomy » in INOUCCHI Takashi, Grant B. STILLMAN (dir.), *North-East Asian Regional Security: The Role of International Institutions*, Tokyo, New York, Paris, United Nations University Press, 1997, p. 198.

42. « Press Conference by the Press Secretary », ministère des Affaires étrangères du Japon, 23 octobre 1998, <http://www2.nttca.com:8010/infomofa/1998/10/1023.html>.

43. « Participation in KEDO Analysed », *Mainichi Shimbun*, 7 mars 1995, in FBIS-EAS-95-045.

44. « Ozawa on KEDO, Taipei, U.S. Ties and Domestic Issues », *Kyodo*, 14 mai 1996, in FBIS-EAS-96-094.

dernier⁴⁵. Cependant, KEDO pourrait à terme s'avérer une meilleure mesure de confiance pour l'Asie de l'Est qu'un moyen efficace de non-prolifération des armes nucléaires – ce qu'il devait d'abord représenter – car les nouveaux réacteurs, une fois en opération, pourraient bien fournir à Pyongyang le plutonium convoité. « Bien que les réacteurs à eau légère [...] produisent moins de plutonium qu'un réacteur au graphite de capacité thermique comparable, dans le cas présent, les réacteurs à eau légère sont tellement plus puissants que ceux au graphite qu'ils remplacent, qu'ils produiront *plus* de plutonium⁴⁶. » Les Nord-Coréens auront besoin d'un certain temps pour maîtriser la technologie nécessaire au traitement du plutonium des nouveaux réacteurs, mais une fois ceci réalisé, bien après 2005, il leur sera possible de consacrer plus de matériel fissile à des programmes militaires qu'à l'heure actuelle. Donc, si KEDO paraît être l'alternative de non-prolifération la plus réaliste, il représenterait non pas la meilleure option mais la « moins pire ». Puisqu'à terme, KEDO pourrait se révéler l'alternative du diable.

III – Le Japon et le litige des îles Senkaku : la défense d'une souveraineté contestée

En 1996, l'entrée en vigueur de la Convention de l'ONU sur le droit de la Mer et la nécessité de déterminer les limites des zones économiques exclusives (ZEE) de 200 milles nautiques alimentaient les querelles territoriales. Le Japon n'échappa pas à cette tourmente. Quels furent les moyens déployés par le Japon pour résoudre le litige des îles Senkaku lors des crises de 1996-97 ? Les positions chinoise et taïwanaise affirment que les Diaoyu dao/Tiaoyutai furent chinoises jusqu'à la montée de l'empire japonais alors qu'elles y furent intégrées par la force. Si les Japonais considèrent que ces îles constituaient la partie australe de l'archipel d'Okinawa, qui devint japonais à la suite de l'annexion du Royaume des Ryukyu en 1878, Chinois et Taïwanais affirment plutôt que ces îles leur furent arrachées durant les guerres sino-japonaises des XIX^e et XX^e siècles et que le Japon vaincu devait les rétrocéder en 1945. Les États-Unis en décidèrent autrement et les administrèrent jusqu'en 1971. Elles furent cédées au Japon en 1972. Cette année-là, Japonais et Chinois procédèrent à la normalisation de leurs rapports et la question de ces îles fut mise en suspens. On préféra alors laisser le soin aux générations futures de la régler afin de ne pas causer de frictions inutiles. Bien qu'en 1974 certaines frictions aient été causées par le litige, la signature d'un traité de paix et d'amitié entre les deux voisins réitéra cette position de 1972 en 1978.

La première crise de cette décennie fut déclenchée en septembre 1990 quand le groupe ultranationaliste Seinensha se rendit aux Senkaku pour y réparer un phare qu'il y avait érigé en 1978. Taïwan avait protesté et des

45. Richard L. GRANT, « Japan and Northeast Asia », in Richard L. GRANT (dir.), *The Process of Japanese Foreign Policy ; Focus on Asia*, London, The Royal Institute of International Affairs Asia-Pacific Programme, 1997, p. 121.

46. Victor GILINSKY, *op. cit.*, pp. 9-10.

manifestants mirent le cap sur le territoire contesté pour s'en voir interdire l'accès par la Force de sécurité maritime japonaise. La Chine joignit sa voix à celle de Taiwan et des émeutes anti-japonaises secouèrent Hong Kong et Taïbei. Seule la volonté d'éviter une escalade désamorça la crise : Taïwan déclarait ne pas supporter les particuliers se rendant sur les Tiaoyutai et la Chine accepta la proposition japonaise de régler la question plus tard⁴⁷.

En 1992 cependant, la Chine vota sa loi sur les eaux territoriales et les zones contiguës et se fit plus présente dans « ses » territoires. Les Diaoyu dao paraissaient dans la liste des territoires mentionnés ce qui fut interprété à Tokyo comme un rejet du moratoire de 1990⁴⁸. La loi décrétait que Beijing devait autoriser le passage de tous les navires/avions circulant dans les territoires qu'elle mentionnait et certains de ses termes ne correspondaient pas aux droits accordés par la Convention sur le droit de la mer⁴⁹, qui alors n'était pas en vigueur. Plus l'échéance de 1996 approchait plus Beijing chercha à asseoir sa souveraineté sur les territoires contestés afin de se doter d'une ZEE aux dimensions plus que respectables : les mers de Chine deviendraient proprement chinoises. En juillet 1995, la Chine procéda à des tirs de missiles balistiques intermédiaires près des îles et à son 42^e test nucléaire, attirant l'attention du Japon qui mit un terme à l'aide officielle au développement octroyée à Beijing. Au début de 1996, des navires d'exploration gazière et pétrolière firent des apparitions plus fréquentes dans la zone ceinturant les Senkaku. Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères y vit l'annonce de négociations difficiles avec la Chine, et ce, même si le ministre Ikeda Yukihiko et son homologue chinois Qichen Qian avaient indiqué au sommet de l'ASEM que la prudence serait de mise. Désireux de délimiter ses ZEE, le gouvernement de Taïbei réitérait sa position sur les Tiaoyutai invitant une réplique prompte de Tokyo qui fit savoir que les « Senkaku ont toujours été une partie du territoire japonais. Elles sont sous le contrôle effectif du Japon et de ce fait il n'existe aucun litige⁵⁰. »

Lors du sommet de l'ASEM, Hashimoto indiquait que les nouvelles ZEE « menacent de soulever de dangereuses passions. [...] La ratification de la Convention sur le droit de la Mer des Nations Unies et l'établissement des ZEE ne doivent pas être confondus avec les questions territoriales qui devront être traitées séparément⁵¹. » À la mi-juillet, le Seinensha construisit un nouveau phare sur les Senkaku dans le but qu'il apparaisse sur les cartes de navigation

47. Phil DEANS, « The Tiaoyutai/Senkaku Dispute: The Unwanted Controversy », 1993, p. 5, <http://www.snipe.ac.uk/international/papers.dir/deans.html>.

48. *Ibid.*, p. 6.

49. Robert MANNING, « Building Community or Building Conflict? A Typology of Asia Pacific Security Challenges » in Ralph A. COSSA (dir.), *Asia Pacific Confidence and Security Building Measures*, Washington D.C., Center for Strategic & International Studies, Significant Issues Series, 1995, p. 29.

50. « Press Conference by the Press Secretary », ministère des Affaires étrangères, 20 février 1996, <http://www2.nttc.com:8010/infomofa/press/1996/2/220.html>.

51. « Press Conference by the Prime Minister of Japan on the Occasion of the Asia-Europe meeting (ASEM) », *op. cit.*

japonaises, provoquant l'ire de la Chine et de Taïwan. En conférence de presse, un représentant du ministère des Affaires étrangères répliquait à un journaliste désireux de savoir si le gouvernement japonais discuterait de cette question au sommet du Forum régional de l'ANASE qu'il n'y avait pas lieu d'en traiter puisque que le Japon ne reconnaît pas l'existence de ce litige territorial⁵². Devant l'agitation de la Chine et de Taïwan, le gouvernement japonais sentit le besoin de réaffirmer « qu'il avait des liens très importants avec la République populaire de Chine, des liens importants pour la région et pour le monde entier. Pour le Japon, ces liens sont précieux et l'on souhaite que cette question n'affecte en rien les relations amicales et de coopération⁵³. »

En septembre, le Japon tenta d'impliquer les États-Unis dans le litige, marquant une tentative de s'extraire du strict bilatéralisme de la question territoriale. Certains croyaient que la défense des Senkaku serait de compétence américaine en vertu de l'alliance. De plus, l'aviation américaine se servant de certaines des îles Senkaku comme champ de tir, les Japonais précisaient que le simple fait que les États-Unis et le Japon soient liés de manière contractuelle pour l'usage des îles prouvait la reconnaissance américaine de la souveraineté japonaise sur celles-ci. Dans les années 1970, Washington affirmait l'existence d'une souveraineté latente. Mais le 16 septembre 1996, l'ambassadeur des États-Unis au Japon, Walter Mondale, déclarait au *New York Times* que « Dans le cas du litige des îles Senkaku, s'il y a attaque, le traité de sécurité ne comporte aucune obligation d'intervenir⁵⁴. » Le porte-parole américain, Nicholas Burns, déclarait quant à lui que les États-Unis n'entendent pas s'ingérer dans les affaires internes de la Chine ou du Japon que sont leurs litiges territoriaux⁵⁵. En novembre, Kurt Campbell, assistant au sous-secrétaire à la défense, affirmait une position contraire⁵⁶. La tentative japonaise de « trilateraliser » la question échouait et on ne tenta plus de jouer la carte de l'alliance pour accélérer la résolution du problème. À la fin de septembre, le porte-parole chinois, Guofang Shen, prévenait le gouvernement japonais que toute discussion sur les Diaoyu dao devra prendre en compte que ces îles sont chinoises et ajoutait que « dans une perspective historique, j'ai bien peur que le seul pays qui représente une menace de guerre pour notre région n'est nul autre pays que le Japon⁵⁷ ». La diplomatie chinoise lie très clairement la défense territoriale du Japon au spectre d'une résurgence du militarisme japonais, rendant délicate la gestion du litige par Tokyo.

52. « Press Conference by the Secretary of Press », ministère des Affaires étrangères du Japon, 19 juillet 1996, <http://www2.nttca.com:8010/infomofa/press/1996/7/719.html>.

53. « Press Conference by the Secretary of Press », ministère des Affaires étrangères du Japon, 6 septembre 1996, <http://www2.nttca.com:8010/infomofa/press/1996/9/906.html>.

54. TAKUBO Tadae, « U.S.-Japan Relationship Worries Me », *Seiron*, pp. 46-59, 1^{er} mars 1997, in FBIS-EAS-97-060.

55. « USFJ Holds Leases on Senkaku Isles... », *Sankei Shimbun*, 21 septembre 1996, p. 1, in FBIS-EAS-96-187.

56. TAKUBO Tadae, *op. cit.*

57. « Spokesman Warns Tokyo on Senkakus, Defense Pact with U.S. », *Kyodo*, 24 septembre 1996, in FBIS-CHI-96-186.

Durant cette période, des manifestations eurent lieu dans les grands centres de Taïpei et Hong Kong. La diplomatie japonaise s'est dite préoccupée par les réactions de ses voisins et subissait des pressions pour que le phare soit détruit. Le Japon répliqua que les États de droit, jouissant de pouvoirs limités ne pouvaient détruire indûment une propriété privée et violer leurs propres lois. Pour les autorités chinoise et taïwanaise, l'explication fut interprétée comme un appui tacite du gouvernement de Tokyo aux actions du Seinensha.

Puisque certains navires non japonais s'approchaient des Senkaku, Tokyo se vit questionner sur l'attitude qu'il adopterait pour assurer leur protection. Fait non négligeable, on confirma que le support des Forces d'autodéfense ne serait pas requis. Le Japon ne recourait pas à des moyens militaires directs pour défendre les Senkaku. La Force de sécurité maritime reçut le mandat d'arraisonner les vaisseaux cherchant à entrer dans la zone de douze milles nautiques afin de procéder à des vérifications de routine et pour veiller à ce que les lois sur l'immigration soient respectées. Il ne fut pas question d'empêcher la visite des Senkaku par des citoyens japonais.

Devant l'intensification des manifestations et la fermeté chinoise, le ministre Ikeda confirma le 4 octobre que son gouvernement ne reconnaîtrait pas le phare, mais que ce geste ne devait pas être perçu comme une renonciation des droits du Japon sur les îles. Il précisa que cette décision fut rendue afin de protéger les relations internationales et la sécurité nationale. Quelques jours plus tard, utilisant les mêmes tactiques qu'en 1990, deux groupes de manifestants chinois et taïwanais parvinrent à poser pied sur les Senkaku et à y planter leurs drapeaux. En réponse à cette action, le Japon dépêcha des avions de surveillance E-2 AWACS vers Okinawa et de nouveaux navires garde-côtes vers les îles.

Une semaine plus tard, une délégation de journalistes japonais arrivait à Beijing pour un entretien avec Qichen Qian. Il répéta la position chinoise mais réitéra le souhait de voir le règlement du litige remis à un moment ultérieur et proposa un développement conjoint des îles en attendant la résolution finale du contentieux⁵⁸.

Lors du sommet de l'APEC en novembre, le premier ministre Hashimoto s'entretint avec le Président chinois et souhaita que l'année 1997, qui marquait le 25^e anniversaire de la normalisation sino-japonaise, soit le théâtre d'une amélioration grandissante des rapports bilatéraux. La perche tendue par Qichen au mois d'octobre sur le développement conjoint ne fut pas saisie par Hashimoto. Ces rencontres résorbèrent les tensions bilatérales. Taïwan continua de se faire sonore. Le Japon n'entretenant pas de relations diplomatiques avec ce pays et ne pouvant le faire qu'en rompant celles avec Beijing, les négociations restèrent informelles. Le gouvernement de Taïwan fut le seul à proposer que le litige soit entendu par la Cour de justice de La Haye car les

58. « Tokyo Considers Sending Envoy to PRC Over Senkakus Dispute », *Kyodo*, 12 octobre 1996, in FBIS-EAS-96-200.

retombées politiques sur sa légitimité internationale auraient pu s'avérer bénéfiques. Ce fut un hameçon auquel Tokyo évita soigneusement de mordre.

À la fin d'avril 1997, une nouvelle phase de la crise secouait les Senkaku et transformait, du moins au niveau discursif, les positions japonaises, alors qu'un journaliste et un politicien d'Ishigaki se rendirent sur les îles. Les commentaires officiels qui se voulaient apaisants surprennent : le gouvernement japonais dit « regretter l'incident », parlait d'une « visite non autorisée » et précisait que cette visite avait été « déconseillée par les agents de la Force de sécurité maritime » qui avaient intercepté leur embarcation⁵⁹. Au début de mai, un député du Parlement se rendit sur les îles provoquant de vives réactions chinoise et taïwanaise. Tokyo dut composer avec un regain d'activité des pêcheurs étrangers dans les eaux environnant les Senkaku, avec des protestations officielles et des manifestations populaires préoccupantes en Chine, à Hong Kong et à Taïwan alors que plus de soixante navires de la Force de sécurité maritime et cinq hélicoptères de police bloquaient l'accès des îles à la centaine de navires qui forçaient le blocus. Des manifestations eurent lieu simultanément devant le consulat du Japon à Hong Kong et devant la mission économique de Taïpei qui fut attaquée. En Chine, les manifestations furent plus rares car Beijing refusa de les autoriser⁶⁰. Parlant des navires de pêches étrangers, Hashimoto déclara qu'« ils ne sont pas entrés dans les eaux japonaises et ne seront pas capables d'y parvenir⁶¹ ». En guise de protestation, le ministre chinois de la défense, Haotian Chi, demandait à une délégation du Parti libéral-démocrate d'annuler sa prochaine visite prévue pour la discussion des nouvelles Lignes directrices sur la défense Japon/États-Unis.

Le 27 mai 1997, le gouvernement japonais reconfirmait qu'il ne recourrait pas aux Forces d'autodéfense, qu'il refusait le déploiement d'effectifs militaires aux Senkaku et que ce litige ne serait pas entendu par la Cour de justice internationale puisque Beijing n'en fit pas la demande⁶². Il devint clair que même les Japonais ne pourraient plus se rendre sur les Senkaku pour prévenir de nouvelles crises. En juillet 1997, l'ambassadeur de Chine au Japon, Xu Dunxin, confirmait que la résolution de tous les litiges de la Mer de Chine serait remise à plus tard. Depuis, seules de sporadiques tentatives taïwanaises de gagner les îles furent signalées. En septembre 1997, un navire s'échoua et rebroussa chemin après avoir été dégagé, puis le 23 juin 1998, les Forces de sécurité maritime repoussèrent cinq chalutiers naviguant vers les îles⁶³. Aucun des gouvernements ne rediscuta de la question.

59. « Lawmakers Reportedly to Join Trip to Senkaku in May », *Kyodo*, 28 avril 1997, in *FBIS-EAS-97-118*.

60. CHING Frank, « Diaoyu Dispute : Complex Issues », *FEER*, 3 octobre 1996, p. 32.

61. ITO Shingo, « Japan Takes 'Tough' Stand in Protest Over Disputed Islands », *AFP* (Hong Kong), in *FBIS-EAS-97-146*.

62. « Press Conference by the Press Secretary », 27 avril 1997, ministère des Affaires étrangères du Japon, <http://www2.nttca.com:8010/infomofa/1997/4/427.html>.

63. « Protest Ships Spotted Near Disputed Senkaku Islands », *Kyodo*, 23 juin 1998, in *FBIS-EAS-98-174*.

Pour régler ce contentieux, le Japon ne chercha pas à recourir à des institutions de sécurité autre que son alliance. Puisque le Forum régional de l'ANASE, déjà saisi de certains litiges frontaliers opposant la Chine à divers pays de la région, fut plutôt impuissant à les régler, le Japon avait peu à gagner en utilisant cette arène et risquait plutôt de s'aliéner sérieusement la Chine. Ne pas la froisser demeura le principal objectif politique du Japon et il n'est pas étonnant que Tokyo ait entrepris de recommencer à fournir son aide publique au développement durant la deuxième phase de la crise. Pour la première fois, le Japon évita aussi de dénoncer les violations des droits de la personne en Chine dans un rapport onusien. Le Japon tenta bien de « trilateraliser » la question en impliquant les États-Unis qui restèrent en retrait.

Cette crise ne fut pas d'abord interétatique, au sens où elle n'opposa pas initialement les gouvernements nationaux. Les actions de groupes privés provoquèrent des réactions officielles. Les manifestants chinois et taiwanais cherchaient autant à embarrasser Tokyo que Beijing et à les faire sortir de leur torpeur⁶⁴. Il reste intéressant de constater que les journaux officiels pro-communistes furent plus discrets sur la question des îles que les autres grands quotidiens chinois⁶⁵. En fait, le litige des Senkaku aurait davantage été une crise des légitimités qu'un litige territorial puisqu'il adressait en toile de fond toute la question des deux Chines et leurs rapports avec le Japon et l'Histoire⁶⁶.

Bien qu'en définitive on puisse penser que le dénouement de la crise soit un retour à la case départ, Tokyo a « gagné la guerre » en perdant quelques batailles. En effet, dans le but de désamorcer la crise, surtout lors de la phase de 1997, les porte-parole du ministère des Affaires étrangères ont utilisé des termes nouveaux, ne déclarant plus toujours que les Senkaku représentaient *une partie du territoire* japonais, mais parfois qu'elles étaient *administrées* par le Japon. L'usage rare de la seconde locution laissait planer un doute évoquant un recul de Tokyo : l'administration d'un territoire par un État n'implique pas qu'il soit une partie souveraine de celui-ci.

Le fait d'éviter de reconnaître officiellement le phare et de refuser l'accès des îles aux citoyens japonais constituaient des reculs certains. D'aucuns pourraient demander pourquoi des gens voudraient s'y rendre, mais restreindre la circulation sur une partie de son territoire, comme s'il s'agissait d'une zone tampon, reste inhabituel. L'objectif premier de la diplomatie japonaise fut de préserver la qualité des liens bilatéraux tout en s'assurant que les Senkaku resteraient sous son contrôle. La gestion de la crise fut alors un succès.

64. ARAI Hifumi, « Angry at China? Slam Japan », *FEER*, 3 octobre 1996, p. 21.

65. CHING Frank, « Diaoyu Dispute : Complex Issues », *op. cit.*, p. 32.

66. « Lost at Sea : The Demons of Diaoyu », *FEER*, 17 octobre 1996, p. 7.

Conclusion : la victoire par défaut du bilatéralisme sur l'institutionnalisme

Au niveau de la sécurité, l'Asie en est à l'étape de l'intégration. D'une certaine manière, le Japon et la Chine représentent des pôles opposés pourtant condamnés à une collaboration salutaire. Alors que dans sa politique étrangère d'après-guerre le Japon voulut se rapprocher des organisations internationales et y jouer un grand rôle, la Chine considéra longtemps que ces dernières servaient les intérêts de l'Occident, tout comme la Corée du Nord d'ailleurs. Le Japon ne pouvait s'attendre, même si ce fut son souhait, à ce que ces pays acceptent de déléguer leurs prérogatives souveraines à des organisations internationales dans lesquelles ils ont peu confiance. Cela ne l'a pas découragé à être le plus fervent supporteur de la participation chinoise à l'APEC et au Forum régional de l'ANASE⁶⁷. La diplomatie japonaise désire créer des groupes institutionnels restreints dans des buts intégrateurs. KEDO représente un tel effort. Mais il en révèle les limites également puisque la Chine et la Russie n'en font pas partie malgré les offres japonaises.

Le passé militariste japonais hante toujours la région. Les deux Corées et la Chine éprouvent des difficultés à imaginer le Japon en interlocuteur qui soit leur égal et gardent plutôt le souvenir de l'occupant impérial. La Corée du Nord s'opposa d'ailleurs à la proposition d'abrogation des clauses onusiennes des « pays ennemis » et présenta en 1996 une contre-proposition qui suggérerait de les y laisser en permanence. La contre-proposition fut battue et la Chine fut l'un des deux pays à s'abstenir de voter. Les difficultés rencontrées par les Japonais à admettre certaines atrocités commises durant les campagnes impériales, malgré de nets progrès cette décennie, irritent toujours ceux qui croient en son absence de regrets. Le Japon s'est forgé une identité nouvelle et pacifique dans l'après-guerre et voudrait faire oublier celle d'avant 1945. Pour lui, le passé commence avec Hiroshima⁶⁸, ce qui en fait une victime et non un agresseur⁶⁹. Or, toute affirmation japonaise dans le domaine de la sécurité régionale ne sera acceptable pour l'Asie que si le Japon accepte de voir ses actions passées comme des crimes de guerre, sans quoi il n'aurait aucun scrupule à les répéter une fois encore⁷⁰, selon plusieurs. De plus, les préoccupations de sécurité les plus importantes pour l'Asie restent d'abord liées à un équilibre des puissances et à la croissance économique et demeurent plutôt éloignées des domaines tels les régimes de contrôle des armements ou les

67. Richard L. GRANT, « Japan and Northeast Asia », *op. cit.*, p. 115.

68. Lucian W. PYE, « Memory, Imagination, and National Myths », in Gerrit W. GONG, 1996. *Remembering and Forgetting: The Legacy of War and Peace in East Asia*, Washington D.C., Center for Strategic and International Studies, Significant Issues Series, 1996, p. 29.

69. William Lee HOWELL, « The Inheritance of War: Japan's Domestic Politics and International Ambitions », in Gerrit W. GONG, *op. cit.*, pp. 88-89.

70. SHIBUSAWA Masahide. « Japan's Historical Legacies: Implications for its Relations with Asia », in Richard L. GRANT, *The Process...*, *op. cit.*, pp. 26-27.

organisations multilatérales de sécurité⁷¹. Les perceptions, attentes et objectifs de sécurité du Japon et de l'Asie demeurent donc fort différents. Ainsi, si à long terme une organisation internationale de sécurité dans la région semble inévitable, il n'existe pas dans le moment de consensus en Asie de l'Est et ailleurs dans le Pacifique pour la création d'une telle structure⁷².

Avec l'importance grandissante de la Chine pour le Japon et la trajectoire de collision sino-américaine annoncée par plusieurs, le Japon mise sur une diplomatie multilatérale rapprochant les grandes puissances régionales puisque toute alternative bilatérale serait prisonnière de l'Histoire contemporaine. Il bénéficierait ainsi du meilleur des deux mondes : une protection militaire américaine dissuasive et une voix politique distincte et modératrice en Asie qui assurerait à la fois sa sécurité et créerait des opportunités non menaçantes pour ses voisins. KEDO s'inscrivait partiellement dans cette optique, tout comme la volonté du Japon de jouer un rôle prédominant au sein de l'ONU. Les cas de KEDO et des Senkaku évoquent cependant que le bilatéralisme reste la norme en Asie de l'Est : Américains, Chinois et Russes agissent selon des règles davantage influencées par le néoréalisme que par l'institutionnalisme. Parmi les grandes puissances régionales, le Japon, qui ne peut se résoudre à adopter une vision néoréaliste et violente de la sécurité à l'instar de celle l'ayant jadis conduit à la ruine, se retrouve face à des puissances qui ne partagent que peu ses vues stratégiques.

71. Paul DIBB, « The Emerging Strategic Architecture in the Asia-Pacific Region », in Dennis ROY, (dir.), *The New Security Agenda in the Asia-Pacific Region*, Strategic and Defence Studies, New York, St. Martin's Press, 1997, p. 103.

72. SATOSHI Moritomo, « The Security Environment in East Asia », in Mike M. MOCHIZUKI (dir.), *Towards a True Alliance ; Restructuring U.S.-Japan Security Relations*, Washington D.C., Brookings Institution Press, 1997, p. 95.